

Compte-rendu des Journées de la Société Civile pour les Gouvernements

**Présenté par Clariste Soh-Moube et George Joseph,
Co-Présidents de la Société Civile, FMMD 2012
21 novembre 2012, Île Maurice**

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers migrants et collègues:

Nous, société civile et gouvernements, nous sommes ici à l'île Maurice, *ensemble*, non pas séparément, l'espoir d'une jeune femme afghane : une migrante, comme tant d'autres, surmontant avec dignité et force, après des années de sacrifice et de souffrance, de nombreux et forcés déplacements migratoires et exploitations dans l'emploi.

«**Que ferions-nous au Forum Mondial?**» a-t-elle demandé. «**Nous y sommes pour le changement**» avons-nous répondu : un changement qui concerne les migrants, femmes, hommes, enfants, et leur famille, toutes les communautés et tous les pays. «**Croyez-vous que nous pouvons y arriver ?**» lui avons-nous demandé. «**Oui**» dit-elle. «**Si vous le voulez, vous pouvez**».

Nous sommes ici aujourd'hui – gouvernements et société civile – mais pas pour nous. Nous sommes ici pour apporter des changements concrets.

140 représentants d'organisations de la société civile du monde entier se sont réunis à l'île Maurice cette semaine pour travailler à un changement important dans les domaines de la migration professionnelle, la protection des migrants, la promotion de leurs droits et développement. Comme beaucoup d'entre vous, la plupart d'entre nous sont des migrants ; beaucoup d'autres ont au moins un migrant dans leur famille. Nous sommes inspirés par les rappels toujours plus nombreux – de tant d'existences, pays et mouvements – d'une importante vérité : ensemble nous sommes des acteurs importants et nous le savons.

Nous nous sommes senti revigorés en réalisant que, pour la première fois, le Forum Mondial a lieu en Afrique, et que nous avons reçu le plus grand nombre de délégués et de voix de la Société civile africaine et de la diaspora, au cours des six ans du Forum à ce jour.

Nous avons ouvert notre partie des Journées de la Société Civile de ce Forum Mondial à votre pleine participation, et nous nous réjouissons de la participation de 60 représentants d'organisations gouvernementales et intergouvernementales, comme de celle de 30 autres invités spéciaux et journalistes. Une fois de plus, nous saisissons cette opportunité de travailler avec vous ce matin car, nous sommes co-responsables dans ces matières ; nous nous engageons à examiner non seulement ce que les gouvernements doivent réaliser, mais aussi ce que nous devons faire et ce que nous pouvons construire ensemble.

Notre point de départ a été les recommandations des précédentes réunions du FMMD – celles des gouvernements ainsi que celles de la société civile et, en particulier, celles de l'année dernière. Nous avons pris note et progressé suivant l'orientation considérablement convergente qui avait déjà été établie.

Cependant, au-delà d'une série de recommandations, la société civile a déployé un effort spécifique dans le but d'identifier des critères et des moyens d'action, et de structurer les priorités de la société civile pour le Dialogue de Haut Niveau sur la Migration et le Développement qui aura lieu l'année prochaine lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1.a. Nous avons examiné la nécessité cruciale de réglementer et surveiller les modalités d'engagement et les pratiques en matière de placement et d'emploi.

Pour des changements concrets, nous affirmons que les politiques nationales ont la responsabilité de favoriser un travail décent dans les lieux d'origine, mais nous soulignons aussi le *sine qua non* des canaux migratoires réglementés et des démarches pour l'obtention d'un statut de permanence, qui permettent de réduire les conditions propices aux abus de la part d'agences de recrutement sans scrupules. Des améliorations considérables sont nécessaires dans la gestion publique en matière de recrutement, dont une consolidation des systèmes d'octroi des licences et de réglementation du recrutement, afin que ce dernier soit renforcé efficacement, garantisse la responsabilité devant la justice et identifie clairement les droits des travailleurs et les devoirs de chaque partie.

Nous saluons le nombre croissant **de moyens et de structures** existants, mais avant tout, le respect des droits et l'application de la liberté d'association, d'organisation et de négociation collectives des travailleurs. Il est essentiel de parvenir à la ratification et l'application totale des conventions internationales de l'ONU et de l'OIT sur les droits humains et le travail. La société civile remarque l'arrivée en puissance de la Convention de l'OIT sur les Travailleurs domestiques depuis notre dernière réunion du FMMD et félicite les cinq ratifications à ce jour, dont notamment celle de l'île Maurice, ainsi que deux récentes ratifications approuvées par des parlements mais pas encore remplies formellement. Nous continuons à défendre vigoureusement la ratification universelle et l'application de cette importante convention.

D'autres codes de conduite et structures multipartites ont aussi leur importance, comme le *Cadre multilatéral de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre*. Toutefois, les conventions et les structures nécessitent une législation nationale solide : p.ex. une gestion efficace, des incitations au respect des règles et des sanctions dans le cas contraire. C'est le moment de développer des systèmes qui recueillent et compilent des données concernant ceux qui violent les lois sur le recrutement. Les connexions professionnelles ont la responsabilité envers leurs citoyens à l'étranger de fournir des données aussi bien sur les recruteurs que sur les pratiques de leur pays.

Les réussites peuvent être mesurées par divers **critères**, dont:

- la réduction du nombre d'agents, d'intermédiaires et d'instances de recrutement illégal.
- la création d'un système qui promeut les bonnes pratiques et expose les mauvaises.
- la ratification croissante des conventions de l'ONU et de l'OIT, y compris la convention de l'ONU de 1990 sur les travailleurs migrants, et les conventions 181 et 189 de l'OIT sur, respectivement, les agences de recrutement et les travailleurs migrants.
- la baisse des coûts de la migration.

1b. Nous avons examiné l'amélioration de la correspondance entre places de travail, compétences et éducation.

Pour des changements concrets, nous affirmons qu'il est nécessaire d'harmoniser et reconnaître les compétences. Les pays doivent investir davantage dans la formation, de manière à répondre aux besoins courants de personnel et à réduire le recrutement international. Nous demandons des normes

internationales minimales de formation au sein des industries. Les employeurs doivent investir dans une formation pour les migrants qui soit directement en rapport avec le marché du travail.

Nous devons créer des accords bilatéraux et multilatéraux basés sur des normes et des instruments internationaux, ainsi que des politiques domestiques qui utilisent une approche tripartite.

L'impact de l'émigration sur des fournisseurs de services particuliers dans les pays d'origine doit être reconnu, p.ex. leur impact sur le secteur de la santé. Parmi les moyens et structures que nous saluons se trouvent des codes internationaux pour un recrutement éthique, tels que le *Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement des personnels de santé* et le *Protocole de recrutement des enseignants dans les pays du Commonwealth*. Les politiques nationales de migrations doivent fournir des options pour l'installation permanente et le regroupement familial. Des accords sur des conventions collectives, des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle doivent être encouragés. Les migrants doivent être rémunérés avec des salaires conformes, les lois concernant la santé et la sécurité doivent être renforcées.

Nous recommandons l'amélioration de la collecte qualitative et quantitative de données sur la migration et l'analyse de celles-ci, de manière à garantir l'obtention d'informations pertinentes pour les décideurs, notamment dans le domaine de la migration sud-sud.

Les migrants doivent avoir la possibilité de postuler directement pour un emploi, sans avoir besoin d'intermédiaires. Nous pensons qu'une réduction des barrières concernant les visas (p.ex. les taxes) et la simplification des types de visa favoriserait le développement. Cependant, la migration professionnelle ne doit pas être utilisée pour promouvoir de fausses notions de développement.

Nous proposons les **critères** suivants:

- augmenter l'investissement des gouvernements et des employeurs dans la main-d'œuvre migrante et dans l'acquisition de compétences.
- garantir que les migrants peuvent travailler dans les places de travail pour lesquelles ils ont été formés (p.ex. éviter l'appauvrissement de compétences).
- augmenter la taille du secteur formel de l'emploi par rapport au secteur informel.
- augmenter les possibilités d'affiliation des migrants à des syndicats.
- créer des agences publiques pour l'emploi qui facilitent le placement de travailleurs domestiques et migrants.

2a. Nous avons examiné l'implication toujours plus vaste des diasporas dans le développement.

Pour des changements concrets, il est nécessaire de mettre en place un mandat clair concernant l'implication des migrants dans l'élaboration des politiques des pays d'origine et de destination pour la planification du développement dans son ensemble, avec une attention particulière pour les priorités, les investissements et d'autres engagements de la diaspora, dont les initiatives entrepreneuriales, les garanties d'investissement, les transferts sociaux et le partage de connaissances, les capacités de formation, le réseautage d'affaires et la protection juridique.

Nous sommes encouragés par le nombre croissant de moyens et de structures qui favorisent ce changement, mais les critères permettant une réalisation à court-terme doivent aussi comprendre :

- 20 pays ayant des mécanismes consultatifs qui intègrent explicitement les communautés de migrants et des diasporas dans l'élaboration des politiques qui les concernent directement
- 20 pays ayant des programmes, des services et des systèmes de financement qui soutiennent un éventail d'investissements de migrants et de la diaspora
- 10 autres pays ayant des lois sur la double nationalité
- 5 pays ayant de nouvelles lois sur la reconnaissance des compétences des migrants/ diasporas

Dans le contexte général du développement, la question de la migration doit être intégrée en son nom propre dans l'agenda post-2015 du développement.

2b. Pour la première fois depuis le début de notre travail dans le cadre du Forum Mondial, nous avons examiné le contexte au-delà des dynamiques de la diaspora, les interactions à plus grande échelle entre le développement et la migration, et particulièrement les possibilités d'un développement et d'une migration basées sur les droits.

Pour des changements concrets, il est nécessaire de formuler des politiques bilatérales au niveau national sur la migration et le développement, qui favorisent les droits humains et des migrants et qui permettent aux migrants de réaliser leur potentiel.

Il est important de créer et d'institutionnaliser des partenariats multipartites sur la migration et le développement, qui couvrent les efforts déployés pour partager les connaissances. Ceux-ci doivent gérer les coûts sociaux de la migration et viser l'utilisation du potentiel que représentent les fonds et les connaissances des migrants.

Les pays d'origine et de destination doivent recueillir et partager des données concernant la migration et le développement de manière à tenir à jour les politiques sur ce sujet.

Nous recommandons la mise en place de **structures** pluripartites qui réunissent le gouvernement, la société civile, les diasporas et d'autres décideurs pour examiner l'impact de la migration sur le développement, et vice-versa. Les processus consultatifs régionaux (PCR) pourraient être une occasion adéquate de mettre en place ces structures.

Il doit y avoir plus d'études politiques concernant l'impact des transferts de fonds sur le développement.

Les critères à court-terme pourraient inclure:

- Au moins 20 pays d'origine ayant formulé des politiques et des stratégies de migration et développement.
- Au moins 20 pays ayant mis en place des procédures/ structures pluripartites sur la migration et le développement.
- Au moins 10 pays d'origine ayant créé de pertinentes bases de données, études et analyses sur la migration et le développement.
- Au moins 10 pays d'origine ayant développé des indicateurs au niveau national sur la migration et le développement à des fins de contrôle.
- D'ici à 2013, la société civile développe les réflexions sur la migration et l'agenda post-2015.

3a. Nous avons examiné la protection des travailleurs migrants vulnérables. La Société civile demande la pleine reconnaissance du mandat de l'OIT concernant la migration professionnelle.

Pour des changements concrets, il est grand temps de s'attaquer à la structure de sécurité pour la migration, en remaniant en particulier les défauts systémiques de la détention et de la déportation. Les droits humains universels comprennent l'accès aux services pour les migrants irréguliers. Toutes les sortes de politiques en rapport avec les migrants doivent respecter les meilleurs intérêts des enfants, et doivent tenir compte des questions de genre.

De nombreux moyens et mécanismes de protection existent déjà, d'autres doivent encore être développés. Indiscutablement, la première mesure requise en faveur de la protection est la connexion entre le droit national et international. Ces lois doivent ensuite être mises en pratique et, enfin, appliquées équitablement.

Spécifiquement, pour respecter les droits humains des migrants irréguliers et pour garantir leur accès à ces droits et aux services, les responsables gouvernementaux et les fournisseurs de services doivent être déchargés de l'obligation de fournir des données sur le statut migratoire, et les migrants ne doivent pas subir de discrimination dans l'accès aux services et à la protection. Les permis de résidence doivent être fournis aux survivants de trafics de personnes.

Indépendamment du statut migratoire, les systèmes de collecte de données, dont ceux dans les consulats, doivent être axés sur les droits et tenir compte de l'aspect protection. Les travailleurs migrants doivent avoir la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires et d'enregistrer ces comptes auprès de la banque centrale, de manière à garantir un paiement en temps opportun. La migration circulaire est souvent considérée comme la meilleure pratique, mais doit être examinée de façon critique.

Nous devons à présent être aussi clairs et responsables que nous sommes ambitieux pour ce changement, en établissant des **critères** réalisables, parmi lesquels :

- l'intégration des intérêts des migrants, dont la transférabilité des prestations, dans les accords bilatéraux et dans les négociations.
- une nouvelle flexibilité lors du choix de l'emploi: les travailleurs migrants ne doivent pas être liés à un employeur en particulier.
- la cartographie de mise en correspondance de la conformité interne à chaque pays avec les standards internationaux et des progrès accomplis pour l'harmonisation du droit national avec le droit international.
- la cartographie des meilleures pratiques pour la protection de migrants vulnérables et des progrès accomplis pour l'adoption et la mise en application de celles-ci.
- une plus grande accessibilité à l'aide officielle au développement pour les programmes dirigés par la diaspora.
- l'augmentation du nombre d'agences pour le développement qui contribuent et participent au FMMD.

3b. Protection des migrants en situations humanitaires critiques

Pour des changements concrets, nous devons nous intéresser davantage aux conséquences migratoires de tous les types de crises et de détresses, ayant tous leurs propres vulnérabilités sous-jacentes. Les souffrances des migrants doivent être intégrées dans les procédures humanitaires et les systèmes de protection. Une problématique importante concerne le fait de réaliser que la protection est nécessaire à tous les niveaux du processus migratoire, y compris dans le cas des retours.

Pour fournir une protection de manière impartiale, il ne doit pas exister d'humanitarisme controversé. En effet, nous devons dépasser une approche catégorique dans le domaine de la protection, qui doit avant tout être induite par des principes et des besoins. Un principe est clair : toutes les personnes en détresse ont besoin d'avoir accès aux organisations internationales et toutes les organisations internationales doivent pouvoir les aider.

Cependant, au-delà de la ratification de moyens internationaux, le problème est le manque de mise en application. Par conséquent, nous devons générer la volonté politique de mettre ces moyens en application. Nous devons aussi fournir aux gouvernements les outils nécessaires pour consolider ces moyens.

Il existe un certain nombre d'**outils et mécanismes** déjà en place. Les *Normes Minimales pour la protection de l'Enfance dans l'Intervention Humanitaire* doivent être employées pour améliorer la qualité de la protection de l'enfance. Ces normes doivent être intégrées à la programmation des interventions et guider les préparatifs du dispositif humanitaire.

Les mécanismes existants, qui proposent des outils et des critères, doivent être davantage soutenus, p.ex., le *Plan d'action en 10 points du HCR sur la protection des réfugiés et la migration mixte*, le *Cadre d'action international de l'UNODC pour l'application du protocole relatif au trafic illicite de migrants*. Aussi, l'IOM développe actuellement un *Cadre opérationnel en cas de crise migratoire*.

Les capacités des divers décideurs diffèrent et peuvent se compléter. Par conséquent, une collaboration à grande échelle et une coordination efficace entre toutes les parties prenantes doit être développée : la protection ne peut être efficace qu'à travers une proche collaboration, de l'aspect technique au suivi juridique. Ceci implique une amélioration de l'interaction entre les ONG et les organisations internationales, mais aussi entre celles-ci et les gouvernements. Il est important d'atteindre un partage efficace de l'information et des plans d'intervention d'urgence. Ces efforts doivent inclure aussi des partenariats avec la société civile et des réseautages entre les pays d'envoi et les pays de réception, de manière à être capables de gérer les situations et de protéger les migrants. Les employeurs sont aussi responsables de leurs travailleurs et peuvent avoir leur place dans des situations de crise, p. ex. en aidant les personnes à rentrer.

Nous devons sensibiliser les migrants potentiels aux situations de crise et aux dangers auxquels ils risquent de faire face et, en même temps, nous devons créer des opportunités économiques intéressantes pour les personnes dans les pays d'origine, notamment dans les régions rurales (pour qu'ils ne soient pas confrontés au besoin de partir).

Les pays d'origine, de transit et de destination ont la responsabilité de la protection et du respect des droits des migrants et doivent en être tenus responsables. Les Etats doivent renforcer la protection de migrants dans des situations difficiles ; la protection consulaire doit être améliorée et élargie aux personnes en détresse.

Les organisations de la société civile doivent miser sur leurs forces, leurs réseaux, et être proactives en suggérant des actions et des solutions, p.ex., en ouvrant des refuges et de centres d'information pour les migrants en détresse et en proposant des services juridiques.

Les gouvernements doivent introduire la dimension des droits humains dans la gestion des frontières : des moyens et des mécanismes sont nécessaires aux contrôles frontaliers pour sauvegarder les droits humains des migrants, ce qui implique une augmentation de la sensibilisation et un renforcement des capacités des représentants gouvernementaux. La société civile peut être utile dans ce domaine (bonne pratique : l'exemple du Liban).

Critères

- mettre en œuvre de projets pluripartites, pilotes et à grande échelle, p.ex. avec les gouvernements, les organisations internationales et les ONG, en s'appuyant sur le « modèle de Lampedusa » et d'autres initiatives, développer et reproduire les meilleures pratiques.
- faire de la situation des migrants en crise une priorité dans les agendas annuels des Processus consultatifs régionaux (PCR) et inclure toutes les parties prenantes dans ces processus.
- Demander au Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme des migrants de concevoir un cadre de protection coordonnée pour les migrants en situations humanitaires critiques, incluant des principes directeurs.

4. Le Dialogue de Haut Niveau de l'ONU sur la Migration et le Développement en 2013

Enfin, en tant qu'interlocuteurs et partenaires critiques, aussi bien dans les arènes d'élaboration des politiques mondiales comme sur le terrain, la société civile s'attend à avoir un rôle central, lors du Dialogue de Haut Niveau de l'ONU en 2013, qui dépasse le format limité du Dialogue de Haut Niveau de 2006. Nous demandons :

1. Des **travaux préparatoires** substantiels au niveau régional et international ;
2. **Une participation totale et active de la société civile** dans le Dialogue de Haut Niveau même ;
3. **Des ressources**, dont un fond de financement, pour permettre à un comité directeur international de coordonner l'engagement de la société civile dans le Dialogue de Haut Niveau ;
4. **Que le DHN 2013 de l'ONU se focalise sur:**
 - a. Les mesures qui encouragent et protègent les droits humains de tous les migrants, dont les migrants en détresse et les migrants irréguliers, ainsi que les droits de l'enfance dans un contexte de migration
 - b. La migration professionnelle et le travail décent, y compris les possibilités immédiates de traiter les cas d'abus dans le domaine du recrutement
 - c. La migration et la problématique des genres
 - d. Migration et développement, dont l'agenda post-2015 du développement ;
5. Un **succinct document final négocié**, qui permet de gérer les questions principales de la gouvernance mondiale de la migration, ainsi que des actions concrètes pour des résultats du DHN solides.

Mesdames et messieurs, partenaires en action, après six ans de réunions du Forum Mondial :

/ alors même que les gouvernements et la société civile sont d'accord sur le fait que la migration doit être un choix et non une obligation, des millions d'hommes, femmes et enfants sont forcés de migrer et forcés à retourner;

/ alors même qu'il existe une forte convergence entre nous tous sur le fait que les points positifs de la migration internationale dépassent largement les négatifs, des flambées de xénophobie, du racisme et de la discrimination remplissent les pages des journaux mais aussi les codes de droit;

/ alors même que des migrants par centaines de millions jouent un rôle fondamental dans les économies et les sociétés des nations partout dans le monde, ils continuent à souffrir de discrimination par rapport au respect des droits du travail, de l'accès aux services de santé basiques et à la justice, et à la transférabilité des prestations;

/ alors même que des traités internationaux de toutes sortes et largement ratifiés parlent du droit sans équivoque à l'unité familiale et de la protection des meilleurs intérêts des enfants, des millions de familles sont brisées à cause des frontières.

Pendant que nous explorons ensemble les interactions, les intersections et les collisions de la migration et du développement en ce Forum Mondial et lors du prochain Dialogue de Haut Niveau, nous nous répétons et puissions-nous tous nous rappeler que nous ne sommes ici aujourd'hui, mais par pour nous. Nous sommes ici pour apporter des changements concrets.

/Merci beaucoup.

Annexe

Points de convergence des recommandations des JSC des FMMD 2007-2011

Sur le thème **“réglementer et surveiller les modalités d’engagement et les politiques en matière de placement et d’emploi”**, la Société civile du FMMD :

1. Demande aux gouvernements de réglementer et contrôler plus efficacement les pratiques en matière de recrutement et d’emploi par la création de systèmes d’octroi de licences plus solides et transparents, la mise en place de codes de recrutement éthiques, la simplification des procédures, l’imposition de sanctions, le plafonnement des droits de recrutement, l’établissement de procédures de protection pour les dénonciateurs d’abus, un système juridique transposable, des moyens de notifier les abus, et la suppression des systèmes de visas qui relient les migrants à des employeurs spécifiques.
2. Exhorte les gouvernements à collaborer avec les employeurs, les syndicats et la société civile afin de créer des canaux migratoires plus sûrs et mieux réglementés, adaptés au marché du travail et aux besoins de protection, et garantissant le (re)groupement familial.

Sur le thème **« améliorer la correspondance entre places de travail, compétentes et éducation”**, la Société civile du FMMD:

3. Exhorte les gouvernements à s’engager avec les entreprises, les milieux universitaires et d’autres parties de la société civile dans l’analyse du marché du travail, afin de développer des moyens de rapprochement entre les programmes d’éducation et de formation et les besoins du marché du travail dans les pays d’origine et de destination, et à organiser les compétences, la reconnaissance des acquis de manière juste et plus efficace, pour faire face aux actuelles et futures disparités entre l’offre et la demande de main-d’œuvre, et pour éviter l’appauvrissement et le gaspillage des compétences.
4. Insiste sur le fait que des schémas de rapprochement de nature circulaire ou temporaire ne remplacent pas l’emploi permanent, ils devraient garantir un accès équitable aux droits et protections à tous les travailleurs, y compris un salaire égalitaire, l’accès à la sécurité sociale et la liberté d’association, ils devraient intégrer le caractère transportable des pensions et d’autres allocations sociales en rapport avec l’emploi, ainsi que l’accès aux démarches pour l’obtention d’un statut de résidence permanente et de la citoyenneté.

Sur le thème **“impliquer la diaspora en tant qu’entrepreneurs, investisseurs sociaux et défenseurs politiques”**, la Société civile du FMMD:

5. Demande aux gouvernements des pays d’origine et de destination, aux fondations et aux autres donateurs d’inclure **la voix des diasporas et des migrants dans la création et l’implémentation des politiques de développement**, de créer pour chacun une **structure nationale favorisant le dialogue** avec les représentants des migrants/diasporas, et d’augmenter les ressources allouées à la **consolidation des compétences des diasporas et des organisations de migrants**, dans des domaines comme la culture financière, l’amélioration de compétences organisationnelles, la défense des droits et l’éducation.

6. demande aux responsables locaux, régionaux et nationaux de créer **un cadre juridique et financier** contribuant à promouvoir **l'entrepreneuriat des migrants**, permettre l'accès au crédit et à la propriété, soutenir le développement des compétences, et favoriser les Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui peuvent jouer un rôle primordial dans la création d'emploi (p.ex. les gouvernements des pays d'origine pourraient permettre l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux migrants établis à l'étranger contre des investissements générateurs de revenus dans leurs pays d'origine)
7. recommande aux organisations de migrants/diasporas de créer des **relations de confiance et de promouvoir les partenariats** entre elles et avec d'autres partenaires, dont *le secteur privé, les autorités locales et d'autres organisations de développement « plus conventionnelles »*; de partager des expériences et des connaissances, de multiplier et d'agrandir les projets, et de définir une vision commune sur des thèmes spécifiques, qui permette de mener une défense collective.

Sur le thème **“2011 sur le thème migration et possibilités de développement basées sur les droits”**, la Société civile du FMMD:

8. insiste auprès des gouvernements pour qu'ils assument leur **responsabilité première au sujet du développement durable et humain**, en adoptant une approche basée sur les droits, qui garantit les droits économiques et sociaux, dont l'accès à un travail décent et des services publics essentiels (*principalement l'éducation, des programmes de formation professionnelle et technique, et les services de santé, essentiels pour rendre possible « le droit de rester »*); pour qu'ils abandonnent **la conditionnalité de l'aide** et séparent les programmes de développement et assistance du rapatriement des migrants irréguliers et des (anciens) demandeurs d'asile.
9. Demande une **coordination efficace** (a) entre ministères et départements – y compris les ministères de la santé, de l'éducation, du travail, la sécurité sociale et l'aide extérieure/ au développement (b) et « verticale », entre les niveaux du gouvernement – national, de l'Etat/la Province, et municipal; et (c) entre le gouvernement et les **représentants des organisations de la société civile**, dont la diaspora et les organisations de migrants.

Sur le thème « protection des travailleurs migrants vulnérables », la Société civile du FMMD:

10. Continue à exhorter fortement les gouvernements à **ratifier, mettre en application et renforcer les conventions** qui assurent un traitement équitable et une protection aux migrants, en premier lieu la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, ainsi que les autres conventions primordiales sur les droits humains; les conventions clés de l'OIT, notamment les Conventions 97, 143 et la Convention sur les Travailleurs domestiques (189); encourage les organisations de la société civile à poursuivre leur **défense continue** de la ratification et du renforcement des conventions et à rassembler, partager et exposer les campagnes de soutien réussies dans ce domaine.
11. Exige que **les droits humains et les droits du travail de tous les travailleurs soient respectés**, indépendamment de leur statut migratoire, surtout en matière de non-discrimination (*p.ex. les mêmes traitement, conditions de travail et salaires que des travailleurs nationaux de même statut*), liberté d'association et accès aux avantages et sécurités sociales, services de santé, éducation et recours juridiques, intégrant des sanctions et poursuites pénales contre ceux qui violent les droits des travailleurs migrants.

12. Exhorte les gouvernements à créer des **canaux migratoires mieux réglementés et plus sûrs**, comprenant des structures de régularisation pour les travailleurs migrants, y compris les travailleurs domestiques migrants, afin d'éradiquer la « kafala » et d'autres systèmes de soutien similaires ; à **cesser la criminalisation des migrants irréguliers**, les rendant encore plus vulnérables à la discrimination, l'exploitation et la déshumanisation ; et à chercher des options à la détention tout en évitant de placer en détention des groupes vulnérables tels que des femmes enceintes ou qui allaitent, des enfants, des survivants de tortures, abus ou traumatismes, des personnes âgées, handicapées, invalides ou avec de sérieux besoins de soins médicaux.

13. Demande aux gouvernements de garantir que les **enfants migrants** sont traités en tant que mineurs et jouissent de tous les droits, indépendamment de leur statut migratoire ; de réaffirmer et renforcer les droits des familles, notamment le droit à **l'unité et au regroupement familiaux** ; de reconnaître les divers besoins et expériences des femmes et des hommes au cours de leur migration et, en conséquence, d'adopter l'élaboration de politiques de protection et de migration **intégrant la dimension du genre**.

Sur le thème "**protection des migrants en situations humanitaires critiques**", la Société civile du FMMD:

14. Exhorte les Etats et les agences internationales à se joindre à elle pour mettre urgemment en place des solutions cohérentes pour l'assistance et **la protection des victimes en transit, en particulier les femmes et les enfants**. L'amélioration des structures est essentielle pour garantir que les migrants sont **secourus en mer**, lorsque cela est nécessaire, et pris en charge dès leur arrivée pour pouvoir recevoir la protection spécifique à laquelle ils ont droit selon le droit international, régional et national. Le Plan d'action en 10 points du HCR sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes est une structure très pratique dans ce domaine.